Décevant message du Conseil fédéral sur le Fonds national de la recherche scientifique : pas de vraie réforme

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1969)**

Heft 116

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1028396

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Décevant message du Conseil fédéral sur le Fonds national de la recherche scientifique: Pas de vraie réforme

S'il est un domaine où serait souhaitable une politique, c'est bien le domaine de la recherche.
L'importance de la recherche, scientifique, technologique, appliquée, etc..., se révèle un trait fondamental, révolutionnaire, ici le mot n'est pas galvaudé, de la civilisation moderne et de l'économie contemporaine. Mais cette prééminence entraîne aussi une sorte de snobisme; toute une génération d'universitaires, d'artistes se pare du prestige de la recherche : ce qui était autrefois création, renouvellement, érudition est devenu recherche; on ne cherche plus que chercheur sachant chercher.
La recherche plus que jamais mérite d'être encouragée, mais plus que jamais aussi il est nécessaire de la désauréoler.
En prennat la présidence du Fonds national, M. Olivier Reverdin avait annoncé sa volonté de réformes. Or le Message fédéral qu'il a inspiré déçoit.
Pourquoi ?

Finance

Le Message fédéral demande essentiellement une augmentation de la subvention annuelle. En 1970, elle sera améliorée de 10 millions, atteignant 70 millions, puis chaque année la croissance sera de 5 millions; c'est ainsi qu'on arrivera à 90 millions de francs dès 1974. Autrement dit, on va faire comme jusqu'ici : « remettre » 5 millions de plus par an.
Le résultat comptable est le même qu'autrefois. Mais la méthode de calcul a changé. Si l'on veut une illustration de la manière dont la vieille habitude d'estimer l'avenir au pifomètre est désormais, partout, présentée dans un prétentieux langage, il faut lire ces quelques lignes du Message.
« Jusqu'ici, le Fonds national estimait ses besoins financiers avant tout en fonction du développement probable des principaux projets de recherche subventionnés. En l'occurrence, il a abandonné cette méthode pour des critères d'estimation fondés sur la théorie de la croissance ».
De quoi s'agit-il ?
« C'est ainsi qu'à partir de données empiriques, il a calculé l'augmentation moyenne du nombre et du coût des subventions annuelles et de l'accroissement des frais dû au renchérissement et à la hausse réelle des salaires. De l'addition de ces trois facteurs, il résulte un taux de croissance de 11 pour cent par an ».
Voyez-vous ce que cette méthode a d'original ? On va vous l'expliquer.
« L'essai d'estimation des besoins financiers d'après des critères scientifiques est très intéressant et mériterait une discussion approfondie. Il n'en demeure pas moins que cette méthode repose, elle aussi, sur des hypothèses qui laissent une assez grande marge d'appréciation. Elle risque donc de présenter une apparence d'exactitude trompeuse ». Ah ! ces critères scientifiques qui donnent une apparence d'exactitude trompeuse !

Routine

Les ressources du Fonds ne seront guère augmentées. Car sera adjoint au Fonds national un « Fonds de recherche pour la santé ». C'est une décision heureuse. En effet, alors que la recherche médicale fondamentale était encouragé, que la recherche pharmaceutique était largement subsidiée par les pouvoirs publics et l'industrie chimique, la recherche clinique n'était, elle, pas encouragée qu'il s'agisse de prévention, de dépistage, de thérapie. Une campagne de presse, une motion Borel, un mémoire de l'Académie suisse des sciences médicales avaient, il y a deux ans, attiré l'attention publique sur cette lacune. Désormais, elle sera comblée; c'est la raison pour laquelle l'augmentation de la subvention au Fonds sera en 1970 de 10 millions au lieu de 5.
Compte tenu de cette dépense nouvelle, compte tenu aussi de la hausse du coût de la vie, la marge de manœuvre financière du Fonds sera extrêmement réduite. Elle n'autorise pas une nouvelle politique.

Le tri

Le système actuel est celui du tri. On ne saurait, il est vrai, y échapper. Il faut bien que la demande vienne de la base, que les chercheurs suivent leur petite idée, avec ce que cela signifie d'imprévisible, de gratuit, de farfelu et peut-être de génial. A partir de cette demande s'imposent inévitablement des efforts de coordination et de contrôle pour éviter un excessif gaspillage.
Mais cette méthode ne permet pas, et c'est à plusieurs reprises que nous en avons fait la remarque dans ce journal, de susciter des travaux dans des domaines qui seraient pourtant d'un intérêt essentiel.
L'actuelle structure des facultés universitaires est dépassée en grande partie; mais c'est encore selon cette classification désuète que s'opèrent les recherches. Là où l'Université est faible, peu de travaux à attendre; de même peu de chances pour que surgissent des travaux importants dans des domaines pluridisciplinaires. Le Fonds, c'est une critique essentielle, est contaminé par les défauts de l'Université.
Il y a longtemps que nous signalons l'absence de recherche, et surtout de recherche pratique, en matière d'éducation. Non seulement la pédagogie est négligée, mais tout ce qui touche à l'éducation permanente, à la formation des adultes, des cadres syndicaux, etc... Quel sera le rôle du Fonds en la matière ? — négligeable, même si les rédacteurs du Message remarquent platoniquement que « la recherche en matière d'éducation, l'économétrie, les sciences de l'ingénieur, la biologie moléculaire, la recherche sur le cancer et la recherche sur le milieu humain, devraient pouvoir être mieux pris en considération ».
Certes une politique active de la recherche dans des domaines d'intérêt national ne dépend pas du seul Fonds, mais surtout du Conseil de la science; certes, cette politique consisterait à mettre en place de véritables institutions (centres, instituts), ce qui dépasse les possibilités du Fonds. Même si l'on apporte ces nuances, il faut répéter que la politique scientifique en Suisse n'est pas encore définie. L'exemple de la recherche médicale appliquée est typique. Il a fallu des requêtes diverses pour qu'on prenne en considération ce domaine; mais il en est d'autres qui n'émeuvent pas l'opinion et qui pourtant sont essentiels; alors, tant pis pour eux, on ne les tirera pas de l'oubli.

Organisation

Pas de changement, non plus dans le domaine de l'organisation. Les dirigeants du Fonds sont désignés par le Conseil de fondation. La cooptation traditionnelle dans les milieux universitaires y est la loi. L'influence des autorités publiques qui financent le tout, réduite à sa plus simple expression.
Toutes décisions sont prises par les membres du Conseil de la recherche. On vante à ce propos les mérites du « système des milices ». Il se révèle en la matière insuffisant. Les responsables ne peuvent consacrer qu'un temps limité (mais considérable, au vu de leurs multiples activités), au travail de tri des requêtes. On ne peut pas de surcroît leur demander de se soumettre à des confrontations avec les milieux de l'économie, les jeunes chercheurs, les étudiants.
Nous aurons l'occasion bientôt de développer ce thème : aux conseils représentatifs, faits d'« amateurs », mais qui se recrutent dans un milieu étroit, composés en fin de compte d'hommes surchargés, devrait être substitué le système où quelques hommes, à plein temps, mais pour une période limitée, assument une responsabilité et viennent en rendre compte non pas devant ces assemblées plénières, ces faux législatifs aussi passifs que des assemblées d'actionnaires, mais devant divers milieux, chargés de les affronter dans une discussion critique. Ce devrait tout particulièrement être le cas dans le domaine de la recherche.
Au Fonds national, on n'en est pas encore aux vraies réformes; on vit sur la lancée, on se coopte et on demande cinq millions de plus par année à la Confédération !

Qui décide de la vie et de la mort ?

La mise en accusation d'un colonel de bérets verts, coupable d'avoir fait exécuter un Vietnamien, laissait supposer que même aux armées, en temps de guerre, un code de justice était appliqué.
Mais que penser alors de cette dépêche, datée de Saïgon, d'une agence de presse ?
« Saïgon, 15 août. — Le civil vietnamien, agent double, dont la mort a donné lieu à l'inculpation de huit bérets verts américains, a été tué en dépit de l'annulation d'un ordre d'exécution par la CIA, déclarait-on vendredi de source proche des bérets verts. On précise de même source que l'homme avait été condamné par la CIA après la découverte de films secrets qui montraient sa duplicité. L'identité de l'homme n'est pas révélée officiellement. Selon certaines sources, il s'agirait d'un nommé Chu Yen Thai Khac, Vietnamien qui travaillait pour les forces spéciales américaines comme chef d'une équipe de surveillance des pistes au Cambodge. Toutefois, ce nom n'est peut-être qu'une couverture. »
Le colonel est donc coupable non de la mort d'un homme, mais avant tout d'insubordination. Mais qui donne à la C.I.A., qui n'est pas que l'on sache un tribunal militaire, le droit de vie ou de mort ?

Nos lecteurs nous écrivent: logement et coopération

Ce rappel opportun d'un lecteur : la solution à long terme du problème du logement est à chercher dans le développement du secteur coopératif.

« Devant les tergiversations des autorités fédérales qui n'hésitent pas à fixer le prix du beurre ou du fromage, et en vertu de l'adage « Aide-toi et Dieu t'aidera », il ne reste aux locataires exploités, qu'un remède : celui de la coopération. Celle-ci a fait ses preuves. L'exemple de la Société coopérative d'habitation de Lausanne en particulier et dans d'autres villes suisses démontre que le problème n'est pas insoluble. D'autre part les nombreuses réalisations immobilières des Caisses de pensions communales, cantonales et fédérales ainsi que syndicales sont des preuves irréfutables que les entreprises immobilières à bases de profits peuvent être mises hors d'état de nuire.
» Le logement doit échapper à la spéculation. En effet, le locataire ne peut pas comme le consommateur faire la grève du beurre; s'il lui prenait fantaisie de coucher dans la rue... »

E. M. (Lausanne)

Il y a quelque temps nous avions souligné le rôle du secteur coopératif et souhaité qu'une coordination technique permette aux coopératives d'habitation de mieux peser sur le marché de la construction.
Cet article a eu des échos répétés, mais l'idée reste toujours en l'air. Aurions-nous été inattentifs ?